

CNFPTLV : premières orientations sur l'évaluation des politiques régionales de formation

Par Yves Lichtenberger

Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) possède en son sein une Commission d'évaluation. Son président, Yves Lichtenberger, explique son rôle, sa méthodologie, son fonctionnement et sa philosophie.

La loi du 4 mai 2004 confie au Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) la **mission d'évaluer les politiques de formation professionnelle** conduites en région par les grands décideurs que sont l'État, les Régions et les partenaires sociaux. Pour ce faire, elle le dote d'une Commission de l'évaluation, dont les membres, choisis en son sein, sont désignés par arrêté pour trois ans, et inscrit la décentralisation au cœur du processus en demandant que l'évaluation soit conduite "en liaison" avec les CCREFP (Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle). La loi stipule que le Conseil national "établit tous les trois ans un rapport d'évaluation des politiques régionales de formation professionnelle" et que "les rapports sont transmis au Parlement, aux Conseils régionaux, aux Comités de coordination régionaux emploi formation CCREFP". Le décret précise en outre que cette évaluation est menée "en liaison avec les travaux d'évaluation conduits par les CCREFP" et que "pour établir ce rapport, le Conseil national peut s'appuyer sur les services statistiques de l'État".

Cette démarche semble dans la continuité des trois exercices d'éva-

luation pilotés par le CCPRA. Elle en reprend les enseignements et les acquis (notamment le socle de connaissances quantitatives développé dans le cadre du Groupe des statistiques pour l'évaluation (GSE). Pour autant, elle change de nature comme en témoigne le nouveau cadre qui se met en place.

La **nomination** par arrêté des membres de la Commission d'évaluation, et le choix d'une personnalité qualifiée pour la présider, modifient profondément le pilotage de l'évaluation au regard des pratiques du CCPR, laissant au pluralisme des acteurs la pleine responsabilité de porter l'appréciation évaluative. La loi, en effet, n'a pas prévu la nomination d'experts désignés par arrêté pour l'assister comme antérieurement. Pour autant, le président de la Commission a souhaité s'entourer de quatre experts pour s'assurer de la fiabilité des matériaux recueillis en vue de l'évaluation et de la validité des appréciations portées au regard des informations existantes.

La liaison avec les CCREFP sur l'évaluation suppose que se construisent entre les niveaux national et régionaux une **vision partagée** de l'évaluation des politiques régionales et une culture commune de l'évaluation. L'état des lieux montre une grande diversité de la maturité des CCREFP et de leur reconnaissance dans le paysage régional de la concertation. Si

certaines de leurs commissions spécialisées ont conduit ou conduisent des évaluations sur des thématiques ciblées, seul un CCREFP s'est emparé à ce jour de la mission d'évaluation que lui confère la loi. Afin de construire une meilleure articulation entre les deux niveaux, la Commission de l'évaluation a organisé à l'automne 2006 trois journées interrégionales sur l'évaluation avec les techniciens régionaux et demandé à chaque CCREFP de faire des propositions et de lui envoyer un récapitulatif des travaux menés au niveau régional. Le bilan de ces journées devrait contribuer à la rédaction du protocole d'évaluation.

Pour **mobiliser les acteurs** régionaux sur cette démarche d'évaluation conduite à leur niveau et aussi au niveau national, il importe que les résultats attendus des travaux d'évaluation touchent des problématiques très sensibles, et puissent être mis à leur disposition rapidement pour conduire les politiques à venir. Le Conseil a donc acté la proposition de travailler au niveau national sur des thématiques ciblées, concrètes, et de transformer le rapport triennal d'évaluation en un rapport triennal sur l'activité d'évaluation qui aura été menée, afin de diffuser les acquis de l'évaluation sans délai. Par ailleurs, il soutiendra techniquement et financièrement

■ ■ ■ ■ ■
Yves Lichtenberger est professeur de sociologie à l'Université de Marne-la-Vallée, président de la Commission évaluation du CNFPTLV.

toute proposition d'évaluation thématique émanant de plusieurs Régions.

La commission d'évaluation que je préside est chargée au sein du Conseil de mener à bien cette mission. Nous ne partons pas de rien, car une première commission d'évaluation fut créée dans le cadre du Comité de coordination des programmes régionaux de formation professionnelle et d'apprentissage (CCPRA) et nous pouvons nous appuyer sur les travaux

menés alors par un comité de pilotage et un groupe permanent d'experts. Le CCPR, pour la conduite de son évaluation, avait initié un groupe de statistiques (Céreq, Dares, DEP, Insee et six Oref) et s'était doté, lors de la troisième évaluation, de groupes régionaux de suivi tripartites. Trois évaluations triennales ont ainsi été conduites, publiées et, à l'exception des cahiers régionaux, largement diffusées.

Intérêt de l'évaluation

Toute évaluation comporte une part de jugement. Mais jugement n'est pas contrôle. Il s'agit avant tout de juger de situations, d'évolutions, de processus et non de juger les acteurs qui sont, par définition, capables de changer. C'est d'ailleurs l'intérêt majeur de l'évaluation que d'**accroître cette capacité des acteurs à changer** et de faciliter une synergie entre leurs actions. L'évaluation a pour rôle central d'éclairer les décisions et les pratiques et particulièrement, pour ce qui nous concerne, d'accompagner la conduite des politiques publiques, gouvernementales et régionales, en matière de formation

professionnelle tout au long de la vie.

Cela définit nos exigences :

- **rigueur** : il s'agit de produire des données et observations sur lesquelles appuyer des jugements et préconisations. Il s'agit aussi de favoriser les confrontations d'idées et de politiques à partir d'observations et de faits ;

- **pluralisme** : il est nécessaire de croiser les points de vue pour dégager ce qui peut être partagé ;

- **travail en continu** : il est souhaitable que le travail de la commission accompagne les travaux du Conseil et ne se contente pas de faire tomber un couperet tous les trois ans.

Objectifs de la Commission

La Commission vise à améliorer le socle de données et connaissances, tant en quantité qu'en disponibilité. Il est particulièrement important pour cela de pérenniser l'existence du Groupe des statistiques pour l'évaluation, de poursuivre ses travaux sous la direction du Céreq par regroupement des services statistiques de l'État et de veiller à la qualité du système de production des données publiques en s'assurant de sa présentation intégrée.

La Commission vise également à organiser le partage d'une culture de l'évaluation entre services de l'État, Régions et partenaires économiques et sociaux. Il s'agit à la fois d'animer le débat autour des données, observations ainsi que des évaluations existantes et de fournir un appui méthodologique à ceux qui y sont impliqués. Outre le travail de publication et l'appui de l'équipe

permanente, des journées thématiques nationales et transrégionales pourraient y aider. Elles devraient largement s'appuyer sur les travaux conduits par les différents CCREFP et par le GSE. Autre but de la Commission, conduire l'évaluation triennale débouchant sur la remise d'un rapport du Conseil national au Parlement. Trois temps peuvent être distingués dans ce long chantier : le ciblage des questions ; la construction d'un cahier des charges, protocole d'évaluation, conduisant au recueil des matériaux pour l'évaluation et enfin, l'animation d'un débat conduisant à la production d'un rapport. Pour les deux premiers aspects, l'apport d'un groupe d'experts reconnus, en nombre limité, est garant de la rigueur des travaux à conduire et aide à traduire les questions sociales posées par les membres du Conseil en procédures d'enquêtes.

Les thèmes envisagés

Les acquis des évaluations antérieures, qui ont porté sur la connaissance du système et de ses acteurs, permettent d'envisager une phase plus ciblée, avec un caractère plus prospectif sur les enjeux repérés. Le fil conducteur pourrait être de voir comment se construisent des synergies entre les actions des différents acteurs concernés par la formation professionnelle. Les lois sur la formation professionnelle sont des lois de décentralisation et l'évaluation peut aider à "donner du sens à la décentralisation".

Plusieurs thèmes seront envisagés. Ils ont en commun l'analyse des processus de concertation des acteurs présents au niveau régional, et particulièrement entre Conseil régional, État et branches. Le premier thème engagé concerne l'articulation des politiques régionales et de branches. Elles sera abordée à partir de l'analyse des contrats d'objectifs territoriaux créés en 1987 et toujours actifs. Le second thème concernera la mise en œuvre des voies de qualification et d'**insertion professionnelle des jeunes**. Pourrait être privilégiée parmi les différentes voies existantes, l'évaluation du développement de l'apprentissage. Cela pourrait s'effectuer en observant la réalisation des contrats d'objectifs et de moyens qui poussent les Régions à s'inscrire dans des orientations de l'État pour être financées.

Autre piste à approfondir : la **construction de l'offre de formation continue** et son lien avec des objectifs de développement territoriaux. Il pourrait s'agir d'observer à un niveau infra régional les formes de concertation mises en place entre Région - collectivités territoriales - services déconcentrés de l'État - Assédic - dispositif des partenaires sociaux, et la façon dont elles participent de politiques communes de développement économique. Il s'agirait aussi de voir comment ces politiques influent sur les parcours individuels d'accès à la

qualification, notamment par la VAE.

Enfin, le développement d'une **expertise régionale partagée emploi-formation** pourrait faire l'objet d'une analyse. Il s'agirait d'évaluer la façon dont les Régions se dotent d'outils d'observations en même temps que de dispositifs de concertation. Pourraient être particulièrement regardés le fon-

ctionnement des Oref, l'utilisation régionale des données existantes nationale en y incluant les liens pouvant exister avec les observatoires de branches.

Deux thèmes à traiter en priorité ont été retenus sur la période 2006-2009, pour lesquels les matériaux d'évaluation sont stabilisés :

- l'articulation entre le sectoriel et le territorial en s'attachant notamment à l'évaluation d'un instrument de concertation ancien et toujours actif : le Contrat d'objectif territorial ;

- l'évolution des différentes voies de qualification et d'insertion des jeunes (voie scolaire, apprentissage, alternance) : l'évaluation prendrait appui sur les PRDF et sur les données statistiques longitudinales comparables accumulées depuis 1993 dans le cadre du GSE.

En transversal à ces deux thèmes, sera traitée la préoccupation de l'expertise régionale de la relation formation-emploi.

D'autres thèmes ont été retenus par la Commission :

- la construction du dispositif régional d'une offre de formation tout au long de la vie face aux dynamiques des territoires urbains et ruraux et aux mutations économiques ;

- la construction des parcours individuels d'accès à la qualification et à la VAE : en quoi la VAE, le Cif et le Dif viennent faire évoluer de façon sensible les politiques de formation conduites par les acteurs en région.

« Deux thèmes à traiter en priorité ont été retenus sur la période 2006-2009, pour lesquels les matériaux d'évaluation sont stabilisés : l'articulation entre le sectoriel et le territorial ; l'évolution des différentes voies de qualification et d'insertion des jeunes »

Yves Lichtenberger

Composition de la Commission de l'évaluation

Président de la Commission de l'évaluation

Yves Lichtenberger, professeur des Universités, personne qualifiée en matière de formation professionnelle.

Membres de la Commission de l'évaluation

État

Formation professionnelle : Pierre Le Douaron, titulaire, Béatrice Sédillot, suppléante.

Éducation nationale : Jean-Michel Hotyat, suppléant.

Intérieur : Jérôme Teillard, suppléant.

Agriculture : Martine Méritan, titulaire.

Régions

Alsace : Martine Calderoli-Lotz, titulaire.

Aquitaine : Jean-Pierre Dufour, titulaire.

Franche-Comté : Martial Bourquin, titulaire.

Haute-Normandie : Emmanuèle Jeandet-Mengal, suppléante.

Île-de-France : Marie-Laure Meyer, suppléante.

Languedoc-Roussillon : Maryse Ardit, titulaire.

Poitou-Charentes : Brigitte Tondusson, titulaire.

Organisations syndicales de salariés et d'employeurs

Bernard Falck (Medef), titulaire.

Dominique Pinson (UPA), suppléante.

Christophe Couillard (CGT-FO), suppléant.

Djamal Testouk (CGT), suppléant.

Organismes consulaires et intéressés à la formation professionnelle

Jean-Pierre Gallo (ACFCI), titulaire.

Marie-Christine Soroko (FFP), suppléante.

Jean-Claude Tricoche (Unsa), titulaire. Rapporteur de la Commission d'évaluation.

